

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 02/154 du 25/5/1982 06
/MTIS.DGTFI.DFI/22024/
portant intégration et nomination de
Monsieur GOMBE Charles, dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique).

-----000-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FI du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 65/44 du 18.2.1968 abrogeant et rem-
plaçant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des
cadres de la catégorie AI des Services de Santé;
(/u le décret n° 62/130/EF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FI du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FI du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FI du 5.7.1962 relatif à la
nomination et révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FI-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FI-BE du 24.2.1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes rè-
glementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-
tutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FI du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux in-
térêts des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 3870/DGSI/DSAF du 3 Novembre 1981
du Directeur des Services Administratifs et Financiers, trans-
mettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.1965, susvisé Monsieur GILLES Charles, né le 5 Novembre 1950 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, du Certificat d'Etudes Spéciales d'Anatomie Pathologie Humaine et du Certificat d'Etudes Supérieures de Biologie Humaine de Cancérologie expérimentale, obtenus à l'Université de Lille (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 6° échelon Stagiaire, indice 1400.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 25 Mai 1962

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Pierre-Dominique DOUSSOUKOU-BOULEA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances

Bernard DOMBO PRESIDENT.-

ALLIANCES:

JORIC.....1
DGFFI.....3
BFI/EST.....1
D.E.....3
D.C.F.....1
H.S.A.S.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1/-

Itihi Ossetoumba LEKOUNZOU.-